

DECRET N°74-76 du 14 mars 1974

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s60-26
du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre
National du Dahomey ;
VU le Décret N°72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouver-
nement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chan-
celier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres
du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis
conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Est nommé, promu et élevé, à titre étranger dans l'Ordre
National du Dahomey à la Dignité de GRAND OFFICIER pour prendre rang du 28
Juin 1972 -

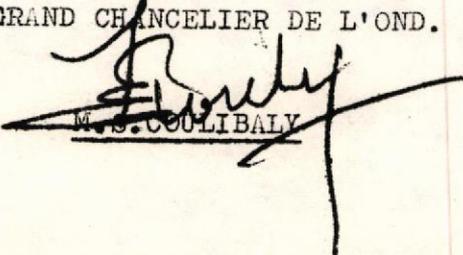
Monsieur HEINZ-HERBERT KARRY
Ministre de l'Economie et de la Coopération
Technique du LAND HESSE
(Allemagne Fédérale)

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 14 mars 1974


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Par le Président de la République
LE GRAND CHANCELIER DE L'OND.


M.S. COULIBALY

AMPLIATIONS : PR 6 JORD 1
CS 6 DCCT 1 MJL 2 IAA-DCCT 2
IGF 1 GDE CHANCEL. 15 CNI 7
INTERESSE 1 MINISTERE 11 SPD 2
DGP-DGATJ-LEMSAE 6 CNR 4